

**LE GRAND PERIGUEUX**  
**1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DD2021\_059**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	43
Votants	61
Pouvoirs	18

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 4 juin 2021

**LE 12 juin 2021**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

**ETUDE D'UN PROFIL DE BAINNADE SUR L'ISLE - ETAT DES LIEUX ET STRATÉGIE D'ACTIONS**

**PRESENTS :**

M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. CURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, M. LECOMTE, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, M. DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme COURAULT, Mme FRANCESINI, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. VADILLO

**ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

Mme BOUCAUD, M. COLBAC, Mme LABAILS, M. LARENAUDIE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, Mme ROUX, M. MALLET, Mme TOULAT, M. VIROL, M. SERRE, Mme DUPEYRAT, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. LAVITOLA, Mme MASSOUBRE-MAREILAUD, M. CHAPOUL, Mme REYS

**POUVOIR(S) :**

M. AUDI donne pouvoir à M. AUZOU  
M. LACOSTE donne pouvoir à M. MARTY  
M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE  
M. MOISSAT donne pouvoir à M. PROTANO  
Mme KERGOAT donne pouvoir à M. LECOMTE  
M. LEGAY donne pouvoir à M. AUZOU  
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. SUDREAU  
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD  
M. PARVAUD donne pouvoir à M. BIDAUD  
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTHIER  
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CIPIERRE  
M. BARROUX donne pouvoir à Mme COURAULT  
M. CAREME donne pouvoir à Mme COURAULT  
Mme LANDON donne pouvoir à Mme GONTHIER  
Mme MARCHAND donne pouvoir à M. BOURGEOIS  
M. AMELIN donne pouvoir à Mme DUPUY  
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à Mme FRANCESINI  
M. PALEM donne pouvoir à M. SUDREAU

## ETUDE D'UN PROFIL DE BAINADE SUR L'ISLE - ETAT DES LIEUX ET STRATEGIE D'ACTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales.

**Considérant que** dans le cadre du projet de mandat 2014-2020 en lien avec une volonté politique de renforcer l'attractivité touristique du territoire de l'agglomération et dans un souci de reconquête durable de la qualité du milieu qu'est la rivière Isle, il a été lancé, fin 2019, une étude pour l'élaboration d'un profil baignade sur l'Isle.

**Qu'**au-delà de l'offre piscines de l'agglomération et de l'étang de Neufont en cours de réaménagement, l'objectif de cette étude est d'envisager de proposer une zone de baignade aménagée à proximité du cœur urbain de l'agglomération.

**Que** cette étude a pour objectif de déterminer la faisabilité de création d'une zone de baignade sur l'Isle et d'appréhender les enjeux techniques, financiers et environnementaux associés à ce type de réalisation.

**Qu'**une consultation de prestataires a été menée et le bureau d'études GEONAT (Limoges), spécialisé dans ce type de dossier, a été retenu pour travailler à la réalisation d'un profil baignade, dossier réglementaire obligatoire pour toute création d'une zone de baignade avec validation par l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

**Que** la réalisation d'un profil de baignade se fait dans le cadre du guide national pour l'élaboration d'un profil de baignade. L'étude se déroule en 3 étapes :

- étape 1 : état des lieux (détermination et description des zones d'études, inventaire sources potentielles de pollution)
- étape 2 : diagnostic (détermination des risques bactériologiques avérés, construction d'un modèle hydrodynamique, validation et application du modèle et évaluation des risques potentiels)
- étape 3 : mesures de gestion, plan d'actions, fiche de synthèse

**Considérant que** la première étape de l'étude a été lancée fin 2019. Le Bureau d'études GEONAT vient de finaliser l'état des lieux de la zone d'étude qui est située en partie amont du cœur urbain de l'agglomération sur les communes d'Antonne et Trigonant, Trélissac, Bassillac et Boulazac.

**Que** seule cette partie amont a été étudiée car, au travers de l'historique des résultats issus du suivi bactériologique réalisé sur l'Isle depuis 10 ans sur une section allant d'Antonne et Trigonant/Escoire jusqu'à Razac/Annesse, il s'agit du secteur qui présente d'ores et déjà les résultats les plus stables et relativement corrects et où la réalisation d'un profil de baignade semble envisageable sans engendrer d'enjeux financiers très conséquents.

**Considérant que** dans le cadre de cette 1ère étape, GEONAT a donc étudié 4 sites potentiels (stade d'Antonne, charrières Trélissac, secteur Décathlon en amont du pont de la RN21 et Espace Grandou Trélissac).

**Que** l'état des lieux a permis de mettre en exergue les pressions qui s'exercent sur ces 4 sites (pressions domestiques, agricoles, industrielles et hydromorphologie du cours d'eau l'Isle). La synthèse de l'état des lieux est jointe en annexe de ce rapport.

**Que** dans le but de permettre un accès simplifié (bus, voie verte) et proche du cœur urbain et au regard des contraintes de place et d'aménagements associés (surface réduite pour charrières et à l'amont immédiat d'un barrage/seuil pour Antonne), il ressort de l'état des lieux que seuls les sites de

Décathlon et de l'Espace Grandou sont adaptés en termes de localisation de la baignade sur l'Isle.

**Que** cette première étape de l'étude a mis en évidence l'existence de diverses sources potentielles de pollutions bactériologiques (assainissement collectif: rejet stations d'épuration, assainissement non collectif non conforme, rejet eaux pluviales et activité agricole avec accès des bovins directement dans le cours d'eau) qu'il est nécessaire de réduire voire de résorber afin d'atteindre une bonne qualité pérenne des eaux de l'Isle dans ce secteur et ainsi aboutir à la création d'une zone de baignade.

**Considérant qu'**à l'issue de cette phase d'état des lieux, des premières ébauches d'actions ont été identifiées et proposées par le bureau d'études GEONAT afin d'améliorer la qualité bactériologique de l'Isle sur les sites de Décathlon et de l'Espace Grandou.

**Que** les pistes d'actions à mettre en œuvre pour améliorer durablement la qualité des eaux sont :

- installation d'un traitement tertiaire pour éliminer tous les germes fécaux présents dans le rejet des eaux traitées des stations d'épuration de Trélissac Les Garennes et de Landry Boulazac,
- suppression du rejet dans l'Isle des eaux traitées de la station d'épuration d'Antonne et Trigonant (1 100 équivalent-habitant, vétuste et en zone inondable) par transfert des effluents et raccordement à celle de Trélissac (dimensionnée à 10 000 EH et actuellement à 40 % de sa charge nominale),
- travaux de réhabilitation de réseaux et de postes de relevage sur Bassillac et Boulazac (poursuite des investissements déjà engagés),
- mise aux normes des dispositifs d'assainissement non collectif non conforme,
- gestion des eaux pluviales avec création d'ouvrages de stockages/régulation en amont de rejet dans l'Isle
- aménagement d'abreuvoirs de bétail et mise en défense des berges

**Considérant que** concernant la mise en place d'un traitement tertiaire, un essai de traitement par injection d'acide performique en sortie de la station d'épuration de Landry est envisagé au cours de la période estivale prochaine (juillet/août) pour un montant de 25 408,00 € HT.

**Que** le suivi bactériologique qui sera réalisé cet été (de mi-juin à début septembre) permettra ainsi d'apprécier l'efficacité de ce traitement de désinfection et son impact positif sur la qualité bactériologique du milieu dans ce secteur.

**Que** ce dispositif, déjà testé et éprouvé à Biarritz et sur l'île d'Oléron par la société KEMIRA, consiste en l'injection de l'acide performique dans les eaux traitées en sortie de station. Cet acide, une fois son action de destruction des germes fécaux réalisée, se transforme en eau et dioxyde de carbone. Cet acide n'a aucun impact ni sur les canalisations et ni sur l'environnement (faune et flore) et ne génère aucun sous-produit toxique. Des études menées par l'université de Pau n'ont pas mis en évidence une quelconque atteinte à l'environnement.

**Que** suite aux conclusions de la première étape de l'étude, il apparaît donc opportun de poursuivre les étapes 2 et 3 du profil de baignade sur les sites de Décathlon et de l'Espace Grandou.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

- Décide de poursuivre les étapes 2 et 3 du profil de baignade sur les sites de Décathlon et de l'Espace Grandou.

- Décide de mettre en œuvre l'essai de traitement tertiaire d'épuration de Landry sur la période estivale 2021 avec la somme de 25 408,00 € HT
- Autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 25/06/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 25/06/2021	Périgueux, le 25/06/2021
	Le Président, Jacques AUZOU

